



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 38

30 juillet 2003

TEMPUS-MEDA - LA COOPERATION EURO-MEDITERRANEEENNE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

C'est en juin 2003 que la Commission européenne a achevé la première sélection de projets dans le cadre de l'extension aux Partenaires méditerranéens du programme TEMPUS de coopération dans l'enseignement supérieur, dénommée TEMPUS-MEDA. Ce qui a donné le véritable coup d'envoi aux activités TEMPUS dans la région méditerranéenne, intégrées dans les Programmes indicatifs nationaux (PIN) des Partenaires qui reçoivent une aide bilatérale de MEDA. TEMPUS a d'abord été créé, en 1990, pour aider les pays d'Europe centrale et orientale à restructurer leurs systèmes d'enseignement supérieur après la chute du Mur de Berlin. Le programme a été étendu aux Partenaires méditerranéens par une décision du Conseil des ministres de l'UE le 27 juin 2002, avec un budget de €43 millions pour la durée des PIN de la période 2002-2004.

Deux activités principales sont organisées dans le cadre de TEMPUS-MEDA : les projets euro-méditerranéens communs et les bourses de mobilité individuelles. Les projets communs font coopérer des universités et d'autres entités des deux rives de la Méditerranée pour améliorer les programmes d'études et moderniser les institutions universitaires chez les Partenaires. Les bourses s'adressent à des enseignants et à des administrateurs de la Méditerranée et de l'UE. Un troisième type d'activité s'y ajoute, notamment les mesures structurelles et complémentaires, qui comprennent la formation, l'information et la diffusion.

A la Commission européenne, Augusto Gonzalez Hernandez est l'un des responsables du programme TEMPUS au sein de la Direction Générale "Education et Culture" et Fabienne Bessonne suit les activités du programme, dans le cadre de l'extension aux Partenaires méditerranéens, au sein de l'Office de coopération EuropeAid. Le Dossier Spécial Euromed leur a demandé à tous deux de préciser le fonctionnement de TEMPUS et les possibilités que ce programme offre à la région méditerranéenne.

Dossier Spécial Euromed: Comment jugez-vous le démarrage de TEMPUS dans la région méditerranéenne?

Augusto Gonzalez Hernandez: L'extension de TEMPUS aux pays méditerranéens résulte d'une initiative politique au plus haut niveau. Pour la petite histoire, le Ministre des Affaires étrangères espagnol a écrit au Commissaire Patten pour lui dire "il y a une lacune qu'il faut peut-être combler: la coopération en matière d'enseignement supérieur entre l'Europe et les pays MEDA". Cette initiative a donné lieu à des échanges entre les services compétents de la Commission, dont la conclusion a été l'extension de TEMPUS aux Partenaires méditerranéens. Cette initiative politique a été fortement renforcée par les événements du 11 septembre, ce qui a accru la pression politique et accéléré le processus. Le démarrage de TEMPUS dans cette région a été une réussite dans la mesure où, dans un laps de temps extrêmement limité, on a pu donner suite à cette initiative politique et traduire dans les faits cette extension. Pour les bénéficiaires potentiels, il y avait un problème de délais très courts qui aurait pu avoir des effets négatifs dans le premier appel à propositions du 15 décembre 2002, mais on a vu que c'était plutôt le contraire. Il y avait une attente et dès que les gens ont entendu parler d'une éventuelle extension de TEMPUS, ils ont commencé à développer ou à réactiver des contacts. Le résultat a été un succès formidable. Nous avons eu un taux de réussite d'environ 60% : 33 projets



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 38

30 juillet 2003

répartis entre les 8 pays et territoires concernés, soit un résultat pas très différent de ceux des autres régions.

Fabienne Bessonne: Je pense que cela traduit un réel besoin des universités des Partenaires MEDA d'avoir un dialogue avec les universités européennes. Presque partout, il y a eu des projets de qualité. Il faut souligner que les experts européens, qui ont l'habitude d'évaluer des projets pour les autres zones géographiques, ont trouvé que les projets étaient plutôt de meilleure qualité dans la zone MEDA. Donc cela montre à la fois qu'il y a des besoins du côté des Partenaires méditerranéens et de l'intérêt du côté de l'Union européenne, puisque ces projets de coopération peuvent être à l'initiative soit d'un côté, soit de l'autre.

Dans quelle mesure peut-on considérer TEMPUS-MEDA comme la partie du Partenariat euro-méditerranéen consacrée à l'enseignement supérieur, étant donné que ce programme prépare aussi les Partenaires à la future zone de libre-échange?

A.G.H.: TEMPUS favorise le transfert de savoir-faire, permet le développement de cursus, favorise le développement des échanges de personnes, de façon à ce qu'en général, on prépare mieux le terrain pour favoriser l'acquisition de connaissances, parce qu'il faut des formations adaptées, il faut des compétences de gestion et autres qui sont en fait la substance des projets de coopération. Cela ne se fait pas seulement au niveau bilatéral, pays par pays. TEMPUS est un programme qui part du bilatéral, mais il y a aussi la possibilité de mener des activités régionales. TEMPUS reste un instrument important, puisque les montants financiers ont une certaine envergure. TEMPUS est donc une composante centrale de ce partenariat euro-méditerranéen.

F.B.: Evidemment, l'enseignement supérieur a son rôle à jouer dans la préparation de la zone de libre-échange et dans le Partenariat euro-méditerranéen. Le programme TEMPUS a une portée plus générale que les programmes bilatéraux « enseignement supérieur » existant dans le cadre du programme MEDA, puisqu'il s'adresse à tous les pays de la région, et permet surtout de renforcer la coopération avec les universités de l'Union européenne. L'amélioration structurelle de l'enseignement supérieur chez les Partenaires méditerranéens passe plutôt par les autres activités du programme MEDA. On peut citer notamment le programme de modernisation de l'enseignement supérieur en Tunisie pour 2003, qui dispose de € 48 millions et qui vise à améliorer la capacité d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Comment les objectifs généraux définis à l'échelon de toute la région peuvent-ils se concilier avec les priorités de chaque Partenaire, notamment celles définies dans les Programmes indicatifs nationaux?

A.G.H.: Dans TEMPUS, il y a un cadre général qui donne les critères applicables aux différentes typologies de projets, critères portant sur le contenu et le montage des projets ; mais il y a aussi des priorités nationales établies par la Commission européenne en dialogue avec les autorités de chaque Partenaire pour ce qui concerne l'application du programme TEMPUS. Ces priorités auront un certain poids dans la sélection des projets. Ce qu'il faut souligner, c'est que lorsque la Commission approche les autorités nationales pour les priorités spécifiques à TEMPUS, elle a devant elle les priorités régionales et les priorités éventuellement identifiées dans les Programmes indicatifs nationaux, pour veiller à ce que l'ensemble soit cohérent. Nous, nous sommes attentifs à ce qui se passe dans le reste de la coopération bilatérale. Nos interlocuteurs en matière d'éducation sont aussi les interlocuteurs qui interviennent dans la formulation des autres programmes qui concernent l'enseignement supérieur.



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 38

30 juillet 2003

Cela ne pose pas de problème, car dans la plupart des PIN, les priorités en matière d'éducation sont formulées de manière assez générale. Par exemple, dans le cas spécifique de la Tunisie, il y a à la fois une intervention qui vise à renforcer la capacité de ce pays en matière d'enseignement supérieur et la participation à TEMPUS ; il ne faut pas oublier que TEMPUS n'agit pas au niveau des infrastructures. Il n'agit même pas au niveau des systèmes d'enseignement autrement que par la voie de la coopération entre les universités européennes et les universités du pays bénéficiaire. Les différentes interventions sont donc complémentaires. Par exemple, si on soutient, dans le cadre général de MEDA, une politique de modernisation de l'enseignement supérieur comme en Tunisie, où l'on va favoriser le partenariat entre entreprises et universités, le programme TEMPUS peut s'insérer dans cette grande stratégie. De toute façon, l'initiative dans le programme TEMPUS vient des universités.

F.B. : L'Office de coopération EuropeAid veille à la cohérence et à la complémentarité des activités du programme TEMPUS avec le programme MEDA et les délégations ont également un rôle important à jouer par leur participation à la programmation de MEDA et le dialogue politique qu'elles entretiennent chez chaque Partenaire.

Pouvez-vous préciser le rôle que peuvent jouer dans TEMPUS des organismes non universitaires comme les ONG et les entreprises privées ?

A.G.H. : TEMPUS vise à renforcer une dimension qui était déjà présente : la contribution au développement de la société civile. Ce n'est pas quelque chose de marginal ou d'accessoire par rapport aux buts fondamentaux du programme. C'est l'un des objectifs clairs et définis du programme TEMPUS. Il existe une action spécifique qui vise le renforcement des structures de la société civile ; il s'agit de l'administration, mais aussi d'impliquer des acteurs qui ne sont pas nécessairement des organismes publics. TEMPUS reste un programme de coopération universitaire, mais il est ouvert et il y a une implication croissante des intervenants de la société civile, y compris des ONG. Quant à l'implication des entreprises privées, on se trouve dans une façon de travailler classique de TEMPUS : la coopération universités/entreprises y est présente depuis toujours. Elle apparaît aussi dans le volet MEDA ; elle va se renforcer, puisque de toute manière, l'objectif, c'est quand même de préparer les citoyens de ces pays à s'adapter à une société en transition. Dans ce contexte, la relation entre universités et entreprises est fondamentale, puisqu'on veut préparer les universitaires au marché du travail. Dans le développement de TEMPUS, il faut donner des orientations qui permettent d'articuler les initiatives des universités avec les politiques des Partenaires. C'est pourquoi nous avons développé des mesures structurelles et complémentaires qui renforcent encore ce lien, puisqu'elles seront liées à des priorités nationales spécifiques.

F.B. : En pratique, le coeur d'un partenariat TEMPUS dans la région Méditerranée, c'est une université d'un Partenaire et une université d'un pays de l'UE. Ensuite, le troisième partenaire, qui doit appartenir à l'UE, pourra être une ONG ou une entreprise; mais évidemment, il faut que le choix de ces partenaires-là soit cohérent avec le projet en cause. C'est pourquoi le partenariat entre les universités et les entreprises dans les bassins d'emploi est favorisé, chez les Partenaires méditerranéens comme en Europe, notamment pour essayer d'améliorer la capacité d'insertion des jeunes diplômés. Au niveau des ONG, cela dépend aussi du projet qui est à la base du partenariat. Par exemple, s'il s'agit d'un partenariat destiné à élaborer de nouveaux cursus en matière d'environnement, il est possible qu'il y ait des ONG des Partenaires méditerranéens qui connaissent bien le milieu en question et qui vont apporter leurs connaissances.



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 38

30 juillet 2003

La plupart des Projets euro-méditerranéens communs impliquent un seul Partenaire méditerranéen, d'autres en comptent plusieurs. Existe-t-il une répartition définie à l'avance entre ces deux options?

A.G.H. : Non, il n'y a pas de répartition définie. Le programme est la juxtaposition de coopérations entre la Commission européenne et les différents Partenaires. Ces coopérations se trouvent maintenant sous un chapeau commun qui permet de développer une dimension régionale construite sur la base de coopérations bilatérales. Au départ, nous finançons des projets qui impliquent des institutions d'enseignement supérieur de pays ou territoires partenaires et nous laissons le champ ouvert à des initiatives de caractère régional. Ce qui prime dans l'analyse des projets, c'est la qualité. Nous ne cherchons pas à financer à tout prix des projets régionaux ou bilatéraux s'ils ne sont pas bons. La réalité montre que, parmi les projets de qualité, il y a une bonne représentation des projets à caractère régional, même si le pourcentage des projets bilatéraux est plus élevé. Je ne pense pas qu'à l'avenir non plus on fixe des quotas. Mais, au fur et à mesure du développement du programme, il y aura plus de possibilités d'avoir des projets régionaux. Nous avons intérêt à développer ce volet régional. On constate une certaine similitude dans les préoccupations de ces pays. Des projets régionaux peuvent servir à voir dans quelle mesure il y a des réponses communes à donner, puis à mettre sur la table des réponses différentes pour les comparer. C'est la même logique qu'en Europe : on encourage toujours la comparaison pour voir si on n'a pas quelque chose à apprendre de ce que les autres ont fait et qu'on peut utiliser. C'est quelque chose que nous encourageons avant les candidatures et pas pendant la procédure de sélection. Nous leur parlons de cette possibilité, sans mettre de carcan.

F.B. : Dans TEMPUS chaque pays a son propre budget et lorsqu'il y a un projet « multipays », avec plusieurs Partenaires méditerranéens, chacun participe: s'il y a quatre Partenaires MEDA, chacun va participer financièrement au projet. La sélection se fait selon le mérite propre de chaque projet. Les projets sont sélectionnés par la Commission à la lumière notamment des résultats d'une évaluation technique et académique - cette dernière étant menée par des universitaires de la Méditerranée et de l'UE - et des consultations avec les autorités des pays et territoires partenaires.

Les universitaires sélectionnés pour une bourse de mobilité destinée à préparer un projet commun sont-ils assurés que leur projet sera finalement choisi?

A.G.H. : Non, il n'y a pas d'automatisme.

F.B. : Les bourses de mobilité individuelle sont attribuées et évaluées selon leurs propres critères; il se peut donc très bien que des universitaires aient une bourse de mobilité pour aller préparer un projet et que ce projet ne soit pas retenu, s'il n'est pas de bonne qualité ou s'il en existe de meilleurs.

Existe-t-il des orientations de répartition ou des quotas pour les universitaires de l'UE allant chez les Partenaires et ceux des Partenaires allant dans l'UE grâce à une bourse?

A.G.H. : Il y a une certaine disponibilité de fonds par pays pour cette activité. Nous n'avons pas de montant défini à l'avance. Nous voyons quelle est la demande pour les principaux types de projets : les projets communs ; quand on a financé ces projets communs, normalement il reste un certain montant pour financer des bourses. Sur la base de la qualité des demandes, on va financer des bourses pour les gens des Partenaires qui veulent aller en Europe et vice versa.. On ne veut pas établir de cloisons dans la typologie des projets. La logique du système fait qu'il y a plus de bourses dans le sens Partenaires-UE que dans l'autre sens car il y a plusieurs types de bourses. Par exemple, pour préparer un projet commun ou un événement, seule la mobilité des Partenaires vers l'UE est possible. Il n'y a qu'un type



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 38

30 juillet 2003

de bourse qui permette à des Européens d'aller sur la rive sud de la Méditerranée : la participation à des activités de formation. Il y a aussi la possibilité pour des personnes des Partenaires d'aller dans des pays qui entreront dans l'UE l'an prochain. Ces pays ont déjà l'expérience de TEMPUS.

Le dialogue des cultures et des civilisations est à l'ordre du jour du Partenariat euro-méditerranéen. Comment TEMPUS peut-il y contribuer?

A.G.H : TEMPUS agit sur ce dialogue à deux niveaux. Il y a la coopération en matière de programmes d'études, dans lesquels on peut introduire la perception que l'on peut avoir en fonction de sa culture d'origine, pour mettre en présence des points de vue différents et s'enrichir mutuellement. Cela peut par la suite ressortir dans la formulation de ces programmes d'études et dans la manière dont ils sont enseignés. Il y a un deuxième niveau : le flux d'échanges généré par chaque projet du programme TEMPUS. C'est une des grandes qualités de ce programme, qui apporte là une chose que d'autres interventions auront peut-être plus de mal à apporter, c'est-à-dire un cadre de coopération multilatérale et de dialogue constant. Ce flux de communication, à moyen et long terme, va avoir un impact sur la perception que chacun a de la culture de l'autre, impact d'autant plus considérable que le programme touchera un grand nombre de personnes. Je pense que cette mobilisation de ressources humaines générée par TEMPUS suscite à son tour un dialogue constant entre cultures et civilisations

Il arrive que des programmes d'échanges souffrent de problèmes de visas, notamment à cause de la question israélo-arabe et des contrôles d'immigration de certains pays de l'UE. Comment voyez-vous ce genre de difficulté dans le cadre de TEMPUS?

A.G.H : Il faut être conscient que ce genre de problème peut se présenter. Les participants sont en général mis en alerte quant à cette problématique. S'ils s'y prennent suffisamment à l'avance et si les Etats membres coopèrent, tout se passe bien. Notre expérience montre qu'il n'y a pas d'obstacle à la délivrance des visas dans le cadre de TEMPUS, mais les délais peuvent constituer un problème. En tout cas, le réseau TEMPUS est à la disposition des participants.

F.B : Oui, il faut savoir qu'il existe un point de contact TEMPUS dans chaque Etat membre de l'UE et un bureau national TEMPUS chez chaque Partenaire MEDA, qui peuvent faciliter la mobilité et vers lesquels on peut se tourner en cas de problème de visa (voir liste en annexe).

Pouvez-vous clarifier la manière dont TEMPUS pourra interagir avec d'autres activités de coopération dans le même domaine? On peut penser en particulier à Erasmus Mundus, un programme en préparation qui devrait être adopté l'an prochain.

A.G.H : Il y a des instruments différents qui servent des objectifs différents. Ces instruments ne sont pas en contradiction : c'est le cas d'Erasmus Mundus, qui sera ouvert aux Partenaires MEDA. Mais le genre d'activités qu'on va soutenir dans Erasmus Mundus n'a rien à voir avec les activités qu'on va soutenir dans TEMPUS. TEMPUS encourage la coopération multilatérale en matière de développement des programmes d'études, de renforcement des institutions, d'amélioration de la gestion des universités ; nous allons donner des bourses de courte durée pour veiller aux objectifs du programme, mais pas des bourses d'étude à titre individuel en-dehors de projets de développement de cursus. Erasmus Mundus, par contre, va accorder des bourses d'étude à des ressortissants des Partenaires MEDA qui veulent suivre un master « Erasmus Mundus » dans le cadre de ce programme.



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 38

30 juillet 2003

Il n'y a ni double emploi ni contradiction entre les deux. Erasmus Mundus vise en particulier à rendre plus attractif pour le reste du monde l'enseignement supérieur européen, notamment par la voie des bourses à des étudiants des pays tiers, en espérant leur apporter quelque chose qu'ils peuvent utiliser à leur retour dans leur pays d'origine.

F.B. : TEMPUS peut permettre la mobilité des étudiants, mais à l'intérieur d'un projet euro-méditerranéen commun, pas au niveau individuel. TEMPUS a une place à part dans la coopération interuniversitaire, qu'il remplit bien depuis près de 15 ans. C'est un progrès qu'il puisse être appliqué dans la zone MEDA.

Israël est maintenant le seul Partenaire méditerranéen à ne pas recevoir de financement bilatéral MEDA. Quelles sont les perspectives de la participation de ce pays à TEMPUS?

A.G.H. : D'abord, Israël participe au programme sur une base d'autofinancement. Deuxièmement, la valeur ajoutée du programme TEMPUS pour Israël, c'est la coopération régionale ; comme Israël ne reçoit aucun financement direct, la coopération bilatérale n'a aucun sens.

F.B. : Il n'y a pas eu de projet régional avec participation israélienne dans le cadre de l'appel à propositions de l'année dernière ; nous verrons cette année.

Comment envisagez-vous l'avenir de TEMPUS-MEDA dans le contexte de la politique de nouveau voisinage de l'Europe élargie?

A.G.H. : En fait, TEMPUS est déjà en train de tester un peu les modalités du « nouveau voisinage » de l'Europe élargie, puisque TEMPUS couvre tous les pays en cause, et même plus. Aujourd'hui, s'il y a un programme qui couvre le voisinage de l'Europe élargie, c'est TEMPUS. La possibilité d'une coopération avec la participation du Maroc et de l'Ukraine ou de l'Egypte et de la Croatie, par exemple, n'est exclue nulle part. TEMPUS permet la coopération entre régions ; la seule difficulté que je vois pour faire une coopération qui dépasse les régions, c'est-à-dire de l'interrégional, c'est la complexité des financements. Les mécanismes de financement du programme font qu'il serait extrêmement difficile de mettre cela en place. Mais théoriquement, on pourrait le faire. D'ailleurs, lorsqu'on a envisagé d'élargir TEMPUS aux pays et territoires MEDA, on a pensé à essayer de voir si d'ici peu on peut commencer à faire de la coopération autour de la Méditerranée qui permettrait à des participants hors UE – les pays des Balkans, notamment – de participer à des projets dans lesquels on trouverait des Partenaires MEDA. Mais quand on propose un partenariat interrégional, par exemple UE/Maroc/Ouzbékistan, il faut qu'on prouve qu'il apporte une réelle valeur ajoutée. Mais il n'est pas impossible de faire des projets entre régions. On construit le régional à partir du bilatéral. Si quelqu'un demande à faire un projet qui implique, mettons la Bosnie et l'Egypte, il n'y a aucun raison pour qu'on ne puisse pas le financer. Il n'est pas impossible d'imaginer que l'on doive trouver de nouvelles formules pour répondre aux défis de la coopération dans le contexte de l'Europe élargie. L'instrument envisagé par la Commission n'exclut pas l'existence d'un programme spécifique pour l'Europe élargie en matière d'éducation-formation. Sans préjuger des décisions politiques qui doivent être à l'origine de toute initiative, on peut dire qu'on ne peut pas exclure qu'il y ait à l'avenir un instrument spécifique pour la coopération en matière d'enseignement, inspiré de l'expérience TEMPUS.

F.B. : Il serait judicieux que TEMPUS joue un rôle pilote pour expérimenter le concept de voisinage de l'Europe élargie. On pourrait considérer tous les pays voisins de l'UE comme une seule région pour qu'ils coopèrent entre eux et avec des universités européennes. Mais il faudrait que les Partenaires MEDA se rôdent un peu, par rapport aux pays d'Europe de l'Est qui ont la pratique de TEMPUS depuis longtemps.



DOSSIER SPECIAL EUROMED

Edition no 38

30 juillet 2003

BUREAUX NATIONAUX TEMPUS MEDA

Algérie

M. Daho Allab
Tel: +213 21 914563
e-mail: allabpnc@yahoo.fr

Egypte

M. Hany Helal
Tel: +20 10 1623162
e-mail: hhelal@link.net

Israël

Coordonnées en attente de confirmation

Jordanie

M. Ahmad Abu Al Haija
Tel: +962 77 212200
e-mail: Haija@just.edu.jo

Liban

M. Ahmad Jammal
Tel: +961 1 371477
e-mail: ajammal@ul.edu.lb

Maroc

M. Fouad M. Ammor
Tel: +212 7 706173
e-mail: ammor75@hotmail.com

Autorité Palestinienne

Pas encore nommé

Syrie

Mme. Mouna Hassoun
P.O. Box 31983
SY - Damas
Tel : +963 11 5127345
Fax: +963 11 2237710
e-mail: mhassoun@scs-net.org

Tunisie

M. Jamil Chaker
Tel: +216 1 844565
e-mail: jamil.chaker@mes.rnu.tn